

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RESSOURCES CMP 2014



RAPPORT SEMESTRIEL

30 JUIN 2014

Le rapport semestriel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers semestriels ou annuels complets. À titre indicatif, nous joignons aux présentes les états financiers semestriels. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires additionnels de ces documents ou les états financiers annuels en composant le 866.694.5672, en consultant notre site Web à www.goodmanandcompany.com ou celui de SEDAR à www.sedar.com, ou encore, en nous écrivant à l'adresse suivante : Goodman & Company, Investment Counsel Inc., 1, rue Adelaide Est, 21^e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier des votes par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Société en commandite de ressources CMP 2014

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires résumés ci-joints ont été dressés par Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI »), en sa qualité de gestionnaire de la Société en commandite de ressources CMP 2014 (la « société en commandite »), et ont été approuvés par le conseil d'administration de Goodman GP Ltd., en sa qualité de commandité (le « commandité ») de la société en commandite. Le conseil d'administration du commandité est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers intermédiaires résumés et dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

GCICI maintient des processus appropriés visant à assurer de façon raisonnable que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers intermédiaires résumés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par GCICI. Les principales méthodes comptables que GCICI juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note annexe 3 de ces états financiers intermédiaires résumés.

Le conseil d'administration du commandité a délégué la surveillance du processus de présentation de l'information financière au comité d'audit du conseil d'administration de Dundee Corporation. Il incombe au comité d'audit d'examiner les états financiers intermédiaires résumés et le rapport de la direction sur le rendement du Fonds et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration du commandité, ainsi que de rencontrer les membres de la direction et les auditeurs internes et indépendants pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des problèmes liés à la présentation de l'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. agit à titre d'auditeur indépendant de la société en commandite, nommé par le commandité.

(signé)

LUCIE PRESOT
Vice-présidente et chef des finances
Goodman & Company, Investment Counsel Inc.

Le 26 août 2014

Société en commandite de ressources CMP 2014

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Objectif et stratégies de placement

La Société en commandite de ressources CMP 2014 (la « société en commandite ») cherche à offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditatives et d'autres titres de sociétés de ressources, le cas échéant, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

La stratégie de placement de la société en commandite consiste à investir initialement dans des actions accréditatives de sociétés de ressources qui exercent des activités d'exploration, de mise en valeur ou de production dans les secteurs pétrolier, gazier ou minier, ou certaines activités de production d'énergie qui peuvent occasionner des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. La société en commandite entend investir de telle sorte que les commanditaires ayant un revenu suffisant puissent se prévaloir de certains crédits d'impôt et des déductions aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu du Canada à l'égard des frais d'exploration engagés au Canada et ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite. Aux fins fiscales, toute vente d'actions accréditatives devrait habituellement donner lieu à un gain en capital égal au produit net, puisque le coût des actions accréditatives est réputé nul.

Risque

Les risques associés à la société en commandite sont décrits dans le prospectus et sont intégrés aux présentes par renvoi.

Résultats¹

Pour la période comprise entre le 14 février 2014, date de début des activités, et le 30 juin 2014², les parts de la société en commandite (les « parts ») ont enregistré un rendement négatif d'environ -11 %, selon la valeur liquidative. Pour la même période, le rendement de l'indice composé S&P/TSX a été de 9,0 %. Les rendements de la société en commandite sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement à ceux de l'indice. Le lecteur doit garder à l'esprit que l'objectif de la société en commandite est très différent de celui de l'indice.

La sous-performance de la société en commandite pour la période s'explique principalement par les frais d'émission liés au premier appel public à l'épargne visant les parts. Les primes versées pour les déductions et crédits d'impôt liés aux actions accréditatives des entités détenues ont également eu un effet négatif sur le rendement de la société en commandite pour la période.

À la mi-mars 2014, la société en commandite avait mobilisé 31,8 M\$. Depuis cette date, le gestionnaire n'a investi qu'un peu plus de 5 M\$, soit moins de 20 % de l'actif de la société en commandite. Sur ces 5 M\$, la société en commandite a placé plus de 3 M\$ dans Tourmaline Oil Corp., une société du secteur de l'énergie valorisée à 11 G\$. Le gestionnaire a analysé de nombreuses sociétés accréditatives admissibles et estime qu'il réussira à investir, avant la fin de l'année, le reste des sommes dont il dispose dans un portefeuille diversifié de sociétés de grande qualité du secteur des ressources.

Le tableau suivant présente la variation de la valeur liquidative aux fins des opérations et celle de l'actif net selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») sur la période. Pour de plus amples renseignements sur les différences entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net selon les IFRS, se reporter à la section Faits saillants financiers.

Comparaison de la valeur liquidative et de l'actif net (en millions de CAD)

	Valeur liquidative aux fins des opérations	Actif net selon les IFRS
Produit brut, premier appel public à l'épargne	31,8 \$	31,8 \$
Frais d'émission	(2,4)	(2,4)
Revenus de placement	(0,8)	(0,6)
Frais et charges nets ^{a)}	(0,4)	(0,4)
Solde au 30 juin 2014	28,2 \$	28,4 \$

a) Déduction faite des revenus d'intérêts et de dividendes. Les coûts de transactions sont passés en charges dans le cadre du calcul de l'actif net selon les IFRS.

¹ Toute mention d'actif net ou de valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations, telle qu'elle est définie dans la section Faits saillants financiers, laquelle peut différer de l'actif net selon les IFRS.

² Dans le présent document, sauf indication contraire, le terme « période » désigne la période comprise entre le 30 janvier 2014, date d'établissement du Fonds, et le 30 juin 2014.

Société en commandite de ressources CMP 2014

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque ») d'un montant maximal correspondant à 7,75 % du produit brut obtenu à la date de son établissement. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 30 juin 2014 ont été respectivement de 2 431 500 \$ et de 2 088 300 \$. Au cours de la période close le 30 juin 2014, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 2,81 %.

Au 30 juin 2014, l'emprunt était une facilité de crédit sous forme d'acceptation bancaire de 90 jours d'une valeur nominale de 2 431 000 \$, soit 8,6 % de la valeur liquidative aux fins des opérations. Pour la période close le 30 juin 2014, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 19 000 \$ relativement à l'acceptation bancaire.

Opérations avec des parties liées

Les ententes ci-dessous ont occasionné des frais payés par la société en commandite à Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI » ou le « gestionnaire ») ou aux sociétés affiliées à la société en commandite.

Premier appel public à l'épargne de la société en commandite

La société en commandite a versé aux placeurs pour compte des honoraires de 5,75 % pour chaque part vendue dans le cadre de ses placements. Valeurs mobilières Dundee ltée (« DSL »), filiale de GCICI, à titre de courtier en valeurs, a reçu environ 23 000 \$ de ces honoraires.

Commissions et commissions de courtage

Aucune commission de courtage n'a été versée pour les opérations sur titres effectuées au cours de la période. DSL n'en a donc pas reçu. Aucun montant n'a été versé au titre des accords de paiement indirect pour la période. Les accords de paiement indirect correspondent aux montants payés indirectement aux tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite.

Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services qu'il lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal de la société en commandite. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite. La société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 241 000 \$ pour la période close le 30 juin 2014.

Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, qui se fait ensuite rembourser par la société en commandite, exception faite de certaines charges, comme les intérêts. En outre, la société en commandite a payé au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) environ 93 000 \$ au titre des frais de services administratifs rendus par celui-ci au cours de la période.

Primes de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent sur 1 120 \$ de la valeur liquidative aux fins des opérations par part à la date du versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de la prime de rendement. La date de la prime de rendement correspond à la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré à un fonds commun de placement ou à celle du jour précédant immédiatement la dissolution de la société en commandite si celle-ci survient avant. La prime de rendement est calculée à la date de la prime de rendement et versée aussitôt que possible par la suite. Au 30 juin 2014, aucune prime de rendement n'était payable par la société en commandite.

Société en commandite de ressources CMP 2014

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Opérations entre fonds

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du

gestionnaire, avec l'approbation du CEI (voir la rubrique « Directives permanentes et recommandations positives du comité d'examen indépendant » plus bas).

Souscription de titres

La société en commandite peut investir dans des placements de titres pour lesquels DSL, en tant que courtier en valeurs, a agi à titre de preneur ferme. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtient une dispense des autorités réglementaires en valeurs mobilières ou obtient l'approbation du CEI (voir ci-dessous).

Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2014, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) paiement de commissions de courtage à DSL pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire, sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;
- iii) exécution d'opérations de change avec DSL pour le compte de la société en commandite;
- iv) participation à une prise ferme associant DSL, à titre de courtier en valeurs pour le compte de l'émetteur.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) soit prise par le gestionnaire, libre de toute influence d'une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

Société en commandite de ressources CMP 2014

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Faits saillants financiers

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières de la société en commandite et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour la période indiquée. Ces informations sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que les sous-totaux ne correspondent pas aux totaux mathématiques, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent.

Actif net par part de la société en commandite¹⁾ (établissement de la société en commandite le 30 janvier 2014)

	30 juin 2014
Prix d'offre initial	1 000,00 \$
Frais d'émission	(76,33)
Actif net à l'ouverture de la période^{1) 2)}	923,67 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités :	
Revenu total	0,29 \$
Total des charges	(14,16)
Perte latente pour la période	(20,03)
Diminution totale de l'actif net liée aux activités²⁾	(33,90)\$
Total des distributions annuelles²⁾	- \$
Actif net à la clôture de la période^{1) 2)}	890,85 \$

Ratios et données supplémentaires

Valeur liquidative totale (en milliers) ⁶⁾	28 236 \$
Nombre de parts en circulation	31 855
Frais de gestion	2,00 %
Ratio des frais de gestion (« RFG ») ³⁾	11,79 %*
RFG avant renoncations ou prises en charge ³⁾	11,79 %*
Ratio des frais d'opérations (« RFO ») ⁴⁾	-
Taux de rotation du portefeuille ⁵⁾	0,00 %
Valeur liquidative par part⁶⁾	886,38 \$

* Annualisé, sauf les frais d'émission inclus dans le RFG, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles.

- Ces chiffres sont tirés des états financiers intermédiaires résumés non audités de la société en commandite. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation. Ces différences sont expliquées dans les notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés. Certains soldes nuls présentés dans les faits saillants financiers peuvent être des montants arrondis à zéro.
- L'actif net par part est établi selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est en fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période.
- Le ratio des frais de gestion (« RFG »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de la société en commandite pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période. Le RFG indiqué au 30 juin 2014 est un RFG annualisé calculé conformément aux exigences de la réglementation. Ce ratio peut varier en raison des fluctuations de la valeur liquidative moyenne et de la variation des charges payables par la société en commandite pour le deuxième semestre de l'exercice et différer de façon importante du dernier RFG de l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2014. Les statistiques sur le RFG ci-dessous sont présentées à titre d'information.

(en %)	30 juin 2014
RFG, compte non tenu des frais d'émission	3,11 %
RFG, compte non tenu des frais d'émission et de la taxe de vente	2,78 %

- Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des coûts de transactions du portefeuille de la société en commandite et la valeur liquidative moyenne quotidienne de la société en commandite pour la période.
- Le taux de rotation du portefeuille de la société en commandite indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie qu'un fonds de placement achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds de placement. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.

Société en commandite de ressources CMP 2014

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

- 6) Le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences des IFRS. L'actif net selon les IFRS est établi suite à des ajustements à la valeur des bons de souscription, selon le modèle Black-Scholes, alors que la valeur liquidative aux fins des opérations ne requiert pas de tels ajustements. Un rapprochement de la valeur liquidative aux fins des opérations et de l'actif net selon les IFRS est présenté ci-après.

	Total (en milliers de dollars)	Par part (\$)
Valeur liquidative aux fins des opérations	28 236	886,38
Ajustement	142	4,47
Actif net selon les IFRS	28 378	890,85

Frais de gestion

La société en commandite paie au gestionnaire des frais de gestion pour ses seuls services-conseils en gestion de portefeuille. Les frais de gestion sont calculés selon un pourcentage annualisé de 2 % de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payés mensuellement.

Société en commandite de ressources CMP 2014

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Aperçu des titres en portefeuille au 30 juin 2014

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour sont disponibles sur le site Web de GCICI à l'adresse goodmanandcompany.com dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

Par pays/région	Pourcentage de la valeur liquidative totale	Par catégorie d'actifs	Pourcentage de la valeur liquidative totale
Canada	16,1	Trésorerie	95,1
		Actions	16,1
		Autres éléments de passif net	(11,2)

Par secteur	Pourcentage de la valeur liquidative totale	Tous les titres	Pourcentage de la valeur liquidative totale
Énergie	11,7	Trésorerie	95,1
Or et métaux précieux	3,3	Tourmaline Oil Corp., à droit de vote restreint	10,0
Métaux et mines diversifiés	1,1	Nighthawk Gold Corp., à droit de vote restreint	1,8
		Deventa Land Corp., à droit de vote restreint	1,8
		Temex Resources Corp., à droit de vote restreint	1,5
		Northern Uranium Corp., à droit de vote restreint	1,1
		Temex Resources Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 7 mars 2016	0,0
		Nighthawk Gold Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 25 déc. 2015	0,0

Société en commandite de ressources CMP 2014

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment les rubriques « Résultats » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet de la société en commandite (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à sa stratégie, à ses risques, à son rendement prévu et à sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent les énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « compter », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre la société en commandite, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif de la société en commandite. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications en matière de réglementations gouvernementales, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous invitons le lecteur à bien tenir compte de ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous lui recommandons de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que la société en commandite n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Société en commandite de ressources CMP 2014

ÉTAT INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

(en milliers de dollars canadiens,
sauf le nombre de parts et les montants par part)

30 juin
2014

Actif

Actif courant

Placements, à la juste valeur*	4 689 \$
Trésorerie	26 846
Intérêts courus et autres	2
	31 537 \$

Passif

Passif courant

Emprunt (note 5)	2 431 \$
Frais de gestion à payer	53
Frais d'émission à payer	536
Charges à payer	139
	3 159 \$

Actif net représentant l'avoir des commanditaires (note 7) 28 378 \$

Avoir des commanditaires	29 424 \$
Déficit accumulé (note 7)	(1 046)
	28 378 \$

* Placements, au coût 5 307 \$

Nombre de parts en circulation (note 7) 31 855

Actif net par part (note 8) 890,85 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires résumés.

Société en commandite de ressources CMP 2014

ÉTAT INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL (non audité)

Période close le (note 1)

(en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par part)

30 juin
2014

Revenu

Revenus d'intérêts

9 \$

Variation nette de la moins-value latente sur les placements

(618)

(609)\$

Charges (note 6)

Frais de gestion

241

Frais d'administration liés aux porteurs de parts

108

Frais d'information aux porteurs de parts

22

Honoraires d'audit

21

Charge d'intérêts (note 5)

19

Droits de garde et frais bancaires

18

Frais juridiques

8

437 \$

Diminution de l'actif net liée aux activités

(1 046) \$

Diminution de l'actif net liée aux activités, par part (note 9)

(33,90) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires résumés.

Société en commandite de ressources CMP 2014

ÉTAT INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (non audité)

Période close le (note 1)

	30 juin 2014
(en milliers de dollars canadiens)	
Actif net à l'ouverture de la période	- \$
Diminution de l'actif net liée aux activités	(1 046)
Opérations des commanditaires	
Produit de l'émission de parts rachetables	31 855
Frais d'émission	(2 431)
	29 424
Augmentation de l'actif net	28 378
Actif net à la clôture de la période	28 378 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires résumés.

Société en commandite de ressources CMP 2014

TABLEAU INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

Période close le (note 1)

30 juin
2014

(en milliers de dollars canadiens)

Activités d'exploitation :

Diminution de l'actif net liée aux activités	(1 046)\$
Ajustements au titre des éléments suivants :	
Variation nette de la moins-value latente sur les placements	618
Achat de placements	(5 307)
Augmentation des intérêts courus et autres	(2)
Augmentation des charges à payer	192
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(5 545)

Activités de financement :

Produit brut de l'émission	31 855
Frais d'émission	(1 895)
Augmentation de l'emprunt	2 431
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	32 391
Flux de trésorerie de la période, montant net	26 846
Trésorerie à l'ouverture de la période	-
Trésorerie à la clôture de la période	26 846 \$

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent :

Intérêts reçus	9 \$
Intérêts versés	19 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires résumés.

Société en commandite de ressources CMP 2014

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité)

30 juin 2014

	Nombre d'actions	Coût moyen [†] (en milliers)	Valeur comptable (en milliers)
ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (16,7 %)			
Métaux et mines diversifiés (1,1 %)			
Northern Uranium Corp., à droit de vote restreint*	3 000 000	300 \$	314 \$
		300	314
Énergie (11,7 %)			
Deventa Land Corp., à droit de vote restreint*	217 391	500	500
Tourmaline Oil Corp., à droit de vote restreint*	50 000	3 407	2 813
		3 907	3 313
Or et métaux précieux (3,9 %)			
Nighthawk Gold Corp., à droit de vote restreint*	1 250 000	500	506
Temex Resources Corp., à droit de vote restreint*	5 454 545	600	414
Nighthawk Gold Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 25 déc. 2015*	625 000	-	141
Temex Resources Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 7 mars 2016*	2 727 272	-	1
		1 100	1 062
COÛT MOYEN ET VALEUR COMPTABLE DES PLACEMENTS (16,7 %)		5 307	4 689
COÛTS DE TRANSACTIONS (0,0 %) (note 3)		-	-
TOTAL – COÛT MOYEN ET VALEUR COMPTABLE DES PLACEMENTS (16,7 %)		5 307 \$	4 689 \$
EMPRUNT (-8,6 %)			(2 431)
TRÉSORERIE EN CAD (94,5 %)			26 846
AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF NET (-2,6 %)			(726)
ACTIF NET (100,0 %)			28 378 \$

[†] S'il y a lieu, les distributions provenant de placements reçues sous forme de remboursement de capital sont portées en diminution du prix de base rajusté des titres en portefeuille.

* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires résumés.

Société en commandite de ressources CMP 2014

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité)

1. La société en commandite

a) Organisation de la société en commandite

La Société en commandite de ressources CMP 2014 (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. La société en commandite cherche à offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives et d'autres titres de sociétés de ressources, le cas échéant, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital. La société en commandite a été constituée le 30 janvier 2014 et les parts de société en commandite (les « parts ») ont été émises le 14 février 2014. L'établissement principal de la société en commandite est situé au 1 Adelaide Street East, Suite 2100, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Goodman GP Ltd. (le « commandité ») est le commandité de la société en commandite. Le commandité est responsable de la gestion de la société en commandite conformément aux modalités du contrat de société en commandite.

b) Gestionnaire

La société en commandite a fait appel à Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI ») à titre de gestionnaire de fonds d'investissement de la société en commandite (le « gestionnaire »). Le gestionnaire a pour responsabilité d'offrir à la société en commandite des services variés, notamment des services de placement, de gestion et d'administration. Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de Dundee Corporation, une société de placement canadienne ouverte indépendante, inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « DC.A ».

c) Dates de présentation de l'information financière

L'état de la situation financière est arrêté au 30 juin 2014. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net et le tableau des flux de trésorerie portent sur la période comprise entre le 30 janvier 2014, date d'établissement du Fonds, et le 30 juin 2014. Dans le présent document, le terme « période » désigne la période indiquée précédemment.

Ces états financiers intermédiaires résumés présentent la situation financière et les résultats des activités de la société en commandite. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs, passifs, produits ou charges des commanditaires.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires résumés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux Normes comptables internationales publiées, approuvées et modifiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment les normes IAS 34 *Information financière intermédiaire* et IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*.

Les méthodes utilisées pour la préparation de ces états financiers intermédiaires sont conformes aux IFRS publiées et entrées en vigueur au 26 août 2014, date à laquelle la publication de ces états financiers intermédiaires a été approuvée par le gestionnaire. Toute modification ultérieure apportée aux IFRS qui aura une incidence sur les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 pourrait donner lieu au retraitement de ces états financiers intermédiaires, y compris des ajustements transitoires effectués lors du basculement aux IFRS.

3. Résumé des principales méthodes comptables

a) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours du marché. Conformément aux dispositions du prospectus de la société en commandite, les placements sont évalués selon le dernier cours de clôture pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations par part. Aux fins de la présentation des états financiers, la société en commandite utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur. Se reporter à la note 4 pour de plus amples renseignements sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs.

Société en commandite de ressources CMP 2014

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité)

b) Instruments financiers

La société en commandite comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats ou ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements de la société en commandite sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), excepté les actifs dérivés qui sont désignés comme détenus à des fins de transaction (« DFT »).

L'état de la situation financière présenté dans le prospectus de la société en commandite classait l'actif net attribuable aux porteurs de parts dans les passifs financiers. Le gestionnaire a depuis reclassé l'actif net dans l'avoir des commanditaires, comme on peut le voir dans les présents états financiers.

c) Autres éléments d'actifs et de passifs

Les intérêts courus et autres sont considérés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement. De la même manière, l'emprunt, les frais de gestion à payer, les frais d'émission à payer et les charges à payer sont considérés comme d'autres passifs financiers et comptabilisés au coût amorti. Le coût amorti de ces actifs et de ces passifs avoisine leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme.

d) Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des coûts de transactions.

Aux fins de l'impôt sur le revenu, le prix de base rajusté des actions accréditives est réduit du montant des frais ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite. À la vente de ces actions, le gain en capital qui en découle est distribué aux commanditaires au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

e) Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts progressifs directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement et comprennent les honoraires et commissions versés à des placeurs pour compte, des conseillers, des courtiers et des contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert. Les coûts de transactions relatifs aux instruments évalués à la JVRN sont comptabilisés à mesure.

f) Comptabilisation/décomptabilisation du revenu

Les actifs et passifs financiers de la société en commandite sont désignés comme détenus à des fins de transaction à la date de l'opération, qui est la date à laquelle la société en commandite s'engage à acheter l'instrument. À partir de cette date, tout gain ou perte découlant des variations de la juste valeur de ces actifs et passifs est comptabilisé à l'état du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés seulement si les droits contractuels à recevoir des flux de trésorerie qui y sont attachés expirent ou si l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages découlant de sa possession ont été transférés à une autre entité. La société en commandite décomptabilise les actifs financiers uniquement lorsqu'elle s'est acquittée de ses obligations ou que celles-ci ont été annulées ou ont expiré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, et les dividendes sont inscrits à la date ex-dividende.

g) Conversion de devises

La monnaie de présentation de la société en commandite est le dollar canadien, qui est aussi sa monnaie fonctionnelle. Toute monnaie autre que le dollar canadien constitue une devise pour la société en commandite.

La juste valeur des placements et des autres actifs et autres passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains (ou les pertes) de change réalisés et latents sur les placements sont respectivement inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur la vente de placements » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements » dans l'état du résultat global.

Société en commandite de ressources CMP 2014

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité)

h) Diminution de l'actif net liée aux activités

Le poste « Diminution de l'actif net liée aux activités » figure dans l'état du résultat global et correspond à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen pondéré des parts en circulation pour la période. Voir la note 9 pour obtenir le calcul.

i) Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite

La totalité des frais d'exploration engagés au Canada qui ont fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et dont la date de prise d'effet tombe au cours du même exercice et 99,99 % de son revenu net ou de sa perte nette pour l'exercice sont attribués aux commanditaires à la fin de l'exercice au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts. Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte nette de la société en commandite.

j) Montants différents de zéro

Certains soldes présentés dans les états financiers intermédiaires résumés peuvent être des montants arrondis à zéro.

k) Normes comptables publiées mais non encore adoptées

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette version, qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, introduit un modèle de classement et d'évaluation, un modèle prospectif unique de dépréciation liée à la perte prévue et une méthode profondément modifiée de la comptabilité de couverture. La nouvelle méthode de classement des actifs financiers, fondée sur des principes, dépend des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention de ces actifs. Ce modèle se traduit par l'application à tous les instruments financiers d'un modèle unique de dépréciation qui exigera une comptabilisation plus ponctuelle des pertes de créances prévues. En outre, le risque de crédit propre à une entité est désormais pris en compte dans l'évaluation des passifs à la juste valeur, de sorte que les profits découlant de la dégradation du risque de crédit propre à l'entité ne seront plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'adoption par anticipation est permise. La société en commandite n'a pas encore évalué l'incidence totale que cette modification aura sur ses états financiers, ni décidé si ces modifications seront adoptées par anticipation.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses pour l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par la société en commandite aux fins de la préparation des états financiers intermédiaires résumés.

a) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la société en commandite, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité de la société en commandite consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée à tous les placements de la société en commandite, celle-ci étant gérée sur la base de la juste valeur.

b) Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Un des points clés d'estimation pour lesquels le gestionnaire est tenu d'exercer des jugements complexes ou subjectifs est la détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire pose des hypothèses critiques fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers. Tout changement à ces hypothèses lié à une modification des conditions du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur publiée des instruments financiers.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La société en commandite utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché en date de chaque période présentée à l'état de la situation financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de

Société en commandite de ressources CMP 2014

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité)

concurrence normale, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Les placements dans des bons de souscription qui sont liquides et qui s'échangent sur des marchés actifs sont évalués à la juste valeur. Aux fins de la présentation de l'information financière, les bons de souscription qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués grâce au modèle Black-Scholes, qui est un modèle d'évaluation de la juste valeur couramment utilisé dans le secteur, faisant appel à des données telles que le cours actuel du sous-jacent, la volatilité implicite, le prix d'exercice du bon de souscription, le terme à courir et le taux d'intérêt sans risque. À l'inverse, les bons de souscription qui ne sont pas cotés sont évalués selon une méthode fondée sur la valeur intrinsèque aux fins de la détermination de la valeur liquidative aux fins des opérations.

5. Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque ») d'un montant maximal correspondant à 7,75 % du produit brut obtenu à la date de son établissement. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 30 juin 2014 ont été respectivement de 2 431 500 \$ et de 2 088 300 \$. Au cours de la période close le 30 juin 2014, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 2,81 %.

Au 30 juin 2014, l'emprunt comprenait une facilité de crédit sous forme d'acceptation bancaire de 90 jours d'une valeur nominale de 2 431 000 \$, soit 8,6 % de l'actif net. Pour la période close le 30 juin 2014, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 19 000 \$ relativement à l'acceptation bancaire.

6. Charges et opérations avec des parties liées

a) Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services qu'il lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal de la société en commandite. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2 % de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés mensuellement, selon un pourcentage de la valeur liquidative aux fins des opérations à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 241 000 \$ pour la période close le 30 juin 2014.

b) Primes de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent sur 1 120 \$ de la valeur liquidative par part à la date du versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de la prime de rendement. La date de la prime de rendement correspond à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré selon une opération de roulement de fonds commun de placement; ii) la date à laquelle une opération de liquidité de rechange est effectuée et iii) le jour précédant immédiatement la date à laquelle l'actif de la société en commandite est distribué dans le cadre de sa dissolution ou de sa liquidation. La prime de rendement est calculée à la date de la prime de rendement et versée aussitôt que possible par la suite. Au 30 juin 2014, aucune prime de rendement n'était payable par la société en commandite.

c) Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, qui se fait ensuite rembourser par la société en commandite, exception faite de certaines charges, comme les intérêts.

Société en commandite de ressources CMP 2014

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité)

En outre, la société en commandite a payé au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) environ 93 000 \$ au titre des frais de services administratifs rendus par celui-ci au cours de la période.

d) Commissions de courtage

Aucune commission de courtage n'a été versée pour les opérations sur titres effectuées au cours de la période. DSL n'en a donc pas reçu. Aucun montant n'a été versé au titre des accords de paiement indirect pour la période. Les accords de paiement indirect correspondent aux montants payés indirectement aux tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite.

e) Placements privés

En plus des commissions versées sur les opérations sur titres, la société en commandite investit dans des actions accréditives par l'entremise de courtiers inscrits, notamment DSL. Les commissions ou les commissions d'intermédiaire sur les actions accréditives sont versées directement par l'émetteur des actions au courtier. Dans certaines circonstances, DSL et les autres placeurs pour compte peuvent être habilités à recevoir des honoraires et, dans certains cas, avoir le droit d'acheter des actions dans le cadre de la vente d'actions accréditives à la société en commandite.

f) Premier appel public à l'épargne de la société en commandite

La société en commandite a versé aux placeurs pour compte des honoraires de 5,75 % pour chaque part vendue dans le cadre de ses placements. DSL, à titre de courtier en valeurs, a reçu environ 23 000 \$ de ces honoraires.

g) Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2014, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire.

7. Avoir des commanditaires

L'avoir des commanditaires correspond à l'actif net de la société en commandite; il est composé des parts émises et du déficit accumulé. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus. Les parts ont été émises au prix de 1 000 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimum de cinq parts pour 5 000 \$. La société en commandite a l'intention de transférer, avant le 1^{er} juillet 2016, son actif à un autre fonds commun de placement en échange d'actions de ce dernier. Conformément aux modalités de la convention de cession et de la convention de la société en commandite, au moment de la réalisation de l'opération de roulement du fonds commun de placement et de la dissolution de la société en commandite, les commanditaires recevront, avec imposition reportée, leur quote-part des actions rachetables dudit fonds.

Toutes les parts sont de même catégorie et comportent des droits et privilèges égaux, y compris une participation équivalente dans toute distribution effectuée par la société en commandite et le droit à un vote à chaque assemblée des commanditaires. Conformément aux IFRS, les parts sont classées dans les capitaux propres. Le mode de présentation des capitaux propres est par ailleurs conforme aux exigences du paragraphe (3.6)(1)(1.1) du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. Le 14 février 2014, 26 946 parts de société en commandite ont été émises dans le cadre du placement initial et, le 14 mars 2014, 4 908 parts de société en commandite ont été émises dans le cadre du second placement à la clôture finale. En outre, une part de la société en commandite a été émise au commandité à la date d'établissement de la société en commandite.

Société en commandite de ressources CMP 2014

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité)

Les tableaux suivants présentent le nombre de parts en circulation et les variations du déficit accumulé.

Parts en circulation	30 juin 2014
Ouverture de la période	–
Souscriptions	31 855
Clôture de la période	31 855

Déficit accumulé (en milliers de dollars)	30 juin 2014
Déficit accumulé à l'ouverture de la période	–
Diminution de l'actif net liée aux activités	(1 046)
Déficit accumulé à la clôture de la période	(1 046)

8. Rapprochement de l'actif net par part selon les IFRS et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'actif net par part selon les IFRS et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part. Les principales raisons de l'écart entre ces deux montants sont rattachées à l'évaluation des bons de souscription. Voir la note 4.

	30 juin 2014
Valeur liquidative aux fins des opérations, par part	886,38 \$
Actif net selon les IFRS, par part	890,85 \$

9. Diminution de l'actif net liée aux activités, par part

La diminution de l'actif net liée aux activités par part s'établit comme suit pour la période close le 30 juin 2014 :

	30 juin 2014
Diminution de l'actif net liée aux activités (en milliers)	(1 046) \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période	30 852
Diminution de l'actif net liée aux activités, par part	(33,90) \$

10. Risques associés aux instruments financiers

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix) et le risque de concentration. Le gestionnaire cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui surveillent régulièrement la répartition optimale de la société en commandite et les événements qui se produisent sur le marché, et qui diversifient le portefeuille de placement conformément à l'objectif de la société en commandite.

Pour aider à la gestion des risques, le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance visant à surveiller les activités de placement de la société en commandite et à assurer le respect de l'objectif et des directives de placement de celle-ci. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait la contrepartie à subir une perte financière. Le risque de crédit peut émaner d'instruments de créance, d'opérations sur titres (bons de souscription compris), ou de l'utilisation de services de garde, de prêts de titres ou de comptes bancaires.

Au 30 juin 2014, la société en commandite n'avait aucune exposition importante aux instruments de créance.

Toutes les opérations de placement sont réglées à la livraison, ce qui réduit le risque de défaut des contreparties. La livraison de titres vendus n'a lieu qu'une fois le paiement reçu par le dépositaire et, inversement, le paiement d'un achat n'est effectué qu'une fois les titres livrés au dépositaire. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations. Lorsque la société en commandite négocie des titres cotés et non cotés par l'entremise d'un courtier, elle ne fait appel qu'à des courtiers reconnus inscrits auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières concernées. En outre, les opérations de garde sont exécutées par des contreparties notées A ou plus par l'agence de notation Standard & Poor's. Par conséquent, le risque de crédit lié aux opérations sur titres est faible.

Société en commandite de ressources CMP 2014

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité)

La société en commandite ne fait des dépôts d'actifs qu'auprès de sociétés de bonne réputation et habilitées à agir à titre de dépositaire en vertu du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectifs*. De plus, il existe des réglementations gouvernementales visant à protéger les actifs des investisseurs en cas de faillite ou d'insolvabilité d'une société de fiducie ou d'une banque agissant à titre de dépositaire de ces actifs. Cependant, dans de tels cas, les titres ou les autres actifs déposés auprès de cette société peuvent être exposés au risque de crédit, ou l'accès à ces titres ou aux autres actifs peut être retardé ou restreint.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Pour conserver suffisamment de liquidités, la société en commandite investit la majorité de ses actifs dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. La société en commandite détient également des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'inventaire du portefeuille, comme des titres faisant l'objet de restrictions. En outre, la société en commandite cherche à conserver des positions en trésorerie suffisantes pour maintenir ses liquidités.

Les passifs financiers figurant dans l'état de la situation financière sont des passifs courants dont le règlement est donc prévu dans un délai d'un an après la date de clôture des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la société en commandite varie en raison des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. L'exposition au risque de taux d'intérêt est surtout attribuable au montant emprunté dans le cadre de la facilité de crédit conclue par la société en commandite. Le tableau ci-dessous présente l'exposition de la société en commandite au risque de taux d'intérêt au 30 juin 2014.

Date d'échéance*	30 juin 2014
3 mois ou moins (en milliers)	2 431 \$
Total	2 431 \$

* La date d'échéance ou la date de rajustement de l'intérêt, selon la première des occurrences. Trésorerie non comprise.

Si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 24 000 \$.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux de change. L'exposition au risque de change est principalement attribuable aux instruments financiers (trésorerie) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Au 30 juin 2014, la société en commandite n'était pas exposée de manière significative au risque de change.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est surtout attribuable aux actions et aux produits de base, le cas échéant. Au 30 juin 2014, environ 4 689 000 \$ de l'actif net de la société en commandite étaient exposés à l'autre risque de prix. Si les cours de ces placements avaient diminué ou augmenté de 5 %, compte non tenu de la variation des frais de gestion et de la prime de rendement, l'actif net de la société en commandite aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 234 000 \$.

Société en commandite de ressources CMP 2014

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité)

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit ou un secteur d'activité. Le tableau qui suit résume le risque de concentration de la société en commandite.

Pourcentage de l'actif net (%)	30 juin 2014
ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION	16,7
Métaux et mines diversifiés	1,1
Énergie	11,7
Or et métaux précieux	3,9
EMPRUNT	(8,6)
TRÉSORERIE	94,5
AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF NET	(2,6)

11. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La société en commandite classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations.

Niveau 1 – Les données utilisées sont les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs identiques. Les instruments financiers classés au niveau 1 comprennent des actions cotées activement négociées et d'autres titres de placement cotés. Le gestionnaire n'ajuste pas le cours de ces instruments.

Niveau 2 – Les données utilisées comprennent les données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement ou indirectement pour les actifs et les passifs durant la quasi-totalité de la durée de l'instrument financier, notamment les prix cotés sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs similaires. Les instruments financiers classés au niveau 2 comprennent des titres négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais qui sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières qui sont étayées par des données observables. Les instruments financiers classés au niveau 2 comprennent les obligations de société de catégorie investissement, les bons de souscription non négociés sur un marché actif et certaines actions cotées qui sont assujetties à des restrictions à la vente, pour lesquels les évaluations peuvent être ajustées afin de tenir compte de l'absence de liquidité.

Niveau 3 – Les données utilisées sont des données de marché non observables. Les instruments financiers classés au niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n'est pas établie selon les cours du marché. Les instruments de niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu'il n'existe aucun cours observable pour ces titres, le gestionnaire a utilisé des techniques d'évaluation pour établir la juste valeur. Les évaluations de niveau 3 sont revues chaque trimestre par le comité d'évaluation de la société en commandite, qui évalue les données utilisées par le modèle et les résultats obtenus avant de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite.

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur pour les instruments financiers de la société en commandite au 30 juin 2014.

30 juin 2014 (en milliers)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	2 813 \$	1 234 \$	500 \$	4 547 \$
Bons de souscription	–	142	–	142
Total des instruments financiers	2 813 \$	1 376 \$	500 \$	4 689 \$

Transferts entre les niveaux

Aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 n'a été effectué au cours de la période close le 30 juin 2014.

Société en commandite de ressources CMP 2014

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité)

Rapprochement au titre des instruments financiers de niveau 3

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite pour la période close le 30 juin 2014. Aux fins de la présentation de l'information financière, la société en commandite enregistre les transferts entre niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, s'il y a lieu, à la date de clôture.

30 juin 2014	
(en milliers)	Actions
Ouverture de la période	– \$
Achats	500
Clôture de la période	500 \$

Le coût de la position est utilisé pour estimer raisonnablement sa juste valeur au 30 juin 2014, car c'est récemment que la société en commandite a acheté ses instruments de niveau 3. Si les variables importantes utilisées pour établir le risque de prix lié à la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite avaient diminué ou augmenté de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la société en commandite aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 25 000 \$.

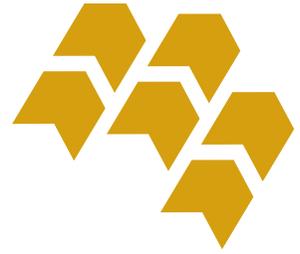
Instruments financiers classés par catégorie

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers de la société en commandite, par catégorie. La totalité des passifs financiers de la société en commandite était comptabilisée au coût amorti.

30 juin 2014				
Actifs financiers (en milliers)	JVRN	DFT	Coût amorti	Total
Placements, à la juste valeur	4 547 \$	142 \$	- \$	4 689 \$
Trésorerie	-	-	26 846	26 846
Intérêts courus et autres	-	-	2	2
Total	4 547 \$	142 \$	26 848 \$	31 537 \$

Le tableau qui suit présente les gains nets (pertes nettes) sur les instruments financiers à la JVRN, par catégorie, pour les périodes closes les 30 juin 2014 et 2013.

Actifs financiers à la JVRN (en milliers)	30 juin 2014
Détenus à des fins de transaction	142 \$
Désignés au début	(760)
Total	(618)\$



SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE
RESSOURCES CMP 2014



GOODMAN & COMPANY, INVESTMENT COUNSEL INC.

1, RUE ADELAIDE E., BUREAU 2100
TORONTO (ONTARIO) M5C 2V9

SERVICE À LA CLIENTÈLE

866.694.5672

www.goodmanandcompany.com